RIODD
Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable
RIODD 2016
Energie, environnement et mutations sociales
Dans le cadre du Bicentenaire
1816 2016
Du 6 au 8 juillet 2016
École des mines de Saint Etienne

La RSE saisie par le droit : généalogie d'une recherche juridique sur la RSE

Kathia MARTIN-CHENUT
Chargée de recherche au CNRS
UMR DRES – Equipe RSE
10, rue Bénouville, 75116 Paris
E-mail : kathiamc@orange.fr
http://dres.misha.cnrs.fr/spip.php?article146

Résumé

Cette contribution introductive sera consacrée à la généalogie d'une recherche juridique sur la responsabilité sociétale des entreprises. Elle analysera, dans un premier temps, la genèse de la recherche collective **IdEx Attractivité RSE : identification et classement des outils juridiques,** développée à Strasbourg par l'Equipe RSE de l'UMR DRES (Droit, religion, entreprise et société), CNRS/UNISTRA, entre 2013 et 2016. Le but de l'Idex RSE a été d'inscrire les recherches sur la RSE dans un projet d'action structurante, en mettant en exergue le rôle des juristes dans le mouvement qui fait évoluer cette responsabilité en la renforçant.

Le point de départ de la recherche est le constat d'une évolution du concept de RSE, au niveau européen, entre le « livre vert sur la promotion d'un cadre européen pour la RSE » de la Commission européenne de 2001 (COM/2001/366), qui la définissait comme *« l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et écologiques à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes »*, et sa Communication de 2011 dans le cadre d'un « paquet » sur « l'entreprise responsable » (COM/2011/681), qui la définit comme la « *responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ». Entre l'adoption de ces deux textes européens, la RSE a fait l'objet de divers textes internationaux (ISO 26000, révision des « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », révision des Standards de Performance de la Société Financière Internationale, ou encore les Principes directeurs des Nations Unies pour les droits de l'homme et les entreprises). La RSE nous semblait de plus en plus saisie par le droit, d'où l'idée de travailler sur le passage de l'intégration volontaire des règles à l'imputation effective de responsabilité à travers l'identification des outils juridiques mobilisables par ou pour la RSE.

Le projet de recherche a un double objectif : d'une part la conception d'un thesaurus en ligne bilingue (français-anglais) identifiant les outils juridiques et, d'autre part, la formulation de propositions de perfectionnement de ces outils.

A la suite d'une brève analyse de la genèse de la recherche, les différentes étapes de son évolution seront décrites. L'intervention mettra en évidence les difficultés, pour le juristes, d'appréhender cet objet d'étude provenant des sciences de gestion. Elle montrera comment cet objet d'étude bouscule les catégories juridiques traditionnelles, notamment celle de la « responsabilité », et également comment la rencontre entre la RSE et les différentes branches du droit transforme la RSE en la « durcissant ». Pour cela, une présentation synthétique des différents panoramas de la rencontre entre la RSE et les différentes branches du droit étudiées (droit international des droits de l'homme et humanitaire, droit de l'Union européenne, droit de l'environnement, droit des affaires, droit du travail et droit pénal) sera effectuée.

Elle sera suivie de la présentation des principaux résultats de la recherche, réunis autour de certaines questions : qui répond ? comment ? grâce à qui ? devant qui ? Les interventions qui suivront cette présentation de la recherche apporteront des réponses à ces questions afin d'éclairer les processus par lesquels le droit se saisi de la RSE. Enfin, grâce à l'analyse de ces processus, des outils juridiques mobilisables ont été identifiés et cartographiés à l'aide d'un thesaurus, qui sera lui aussi présenté succinctement.

Cette session fermée du Colloque du RIODD 2016 sera l'occasion de soumettre la recherche à un regard critique des collègues d'autres disciplines et d'envisager des synergies pour sa suite.

Mots-clés : RSE, Juridicisation, judiciarisation, Soft Law, thesaurus

Abstract

This contribution reviews the genealogy of a legal research on corporate social responsibility (CSR). It analyses the genesis of this research and the difficulties for jurists to understand a study object coming from management science. It shows how this study object challenges traditional legal categories, including that of "liability". Moreover, it exposes how the encounter between CSR and different branches of law transforms CSR in "hardening" it. Among other research results, this presentation focuses on mapping legal tools mobilised to strengthen CSR through the development of an online thesaurus.

Key-words*: Corporate social responsibility, liability, thesaurus*

Cette intervention s'appuiera notamment sur :

- K. Martin-Chenut, R. de Quenaudon, « Introduction. La RSE saisie par le droit : généalogie d'une recherche juridique sur la RSE », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 1-13 ;

- K. Martin-Chenut, « Panorama en droit international des droits de l'homme », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 27-48 ;

- J. Aparac, « Panorama des outils juridiques mobilisés ou mobilisables par ou pour la RSE dans le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 49-65 ;

- F. Berrod, A. Bouveresse, « Panorama en droit de l'Union européenne. La rencontre de la RSE et du droit de l'Union », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 67-80 ;

- R. de Quenaudon, « Panorama en droit social », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 81-95 ;

- A. Pomade, « Panorama en droit de l'environnement », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 97-102 ;

- N. Cuzacq, « Panorama en droit économique », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 103-110 ;

- L. d'Ambrosio, J. Tricot, « Panorama des outils juridiques mobilisés ou mobilisables par ou pour la RSE en droit pénal », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 111-129 ;

- K. Martin-Chenut, « Conclusions et perspectives », *In* MARTIN-CHENUT, K., QUENAUDON, R de (dir.), *La RSE saisie par le droit : perspectives interne et internationale,* Paris : Pedone, 2016, p. 679-681.